

DOSSIER JUDICIAIRE.

PRÉVENUS :

GASHAKA BUHAKA
travillor Itu ghambe

PRÉVENTIONS :

Violence au travail

TÉMOINS :



Jugement du

Mandat d'

Demande de révision du :

PEINES.

S. P. P. : 15 mois

FRAIS : 2 Frs.

Delai 15 mois

C. P. C. : 2 mois

AMENDE : 50 Frs.

Delai : 15 mois

S. P. S. : 6 mois

DOMAGES - INTERETS : Frs.

Delai :

C. P. C. :

EXÉCUTION.

Entré en détention le 22 aout 1950

Sorti le

Payé le quittance n°

Entré le

Sorti le

Payé le quittance n°

Entré le

Sorti le

Payé le quittance n°

Entré le

Sorti le

Feuille d'audience et de jugement.

Nous soussigné

Janvier 1877

Rukengri

siégeant comme Juge de Police en audience publique à

le 22 aout 1877

en cause du M.P. case 4

nommé GAGNAKAONAKE, mukulu, fils du

messai Rukengri (en bi) et de Rukengri (en bi), domicilié à la colline fitz de 11 chf. Rukengri, territoire de Rukengri, territoire contracté au village Rukengri, prévenu d'avoir été dans le village de Rukengri, le plus généralement à la plantation de fajiza, conformément à une obligation contractuelle per des armes totales depuis fin juillet au 5 juillet 1876, fait prison et puni par l'article 48 du décret du 11 aout 1877.

Nous avons été assisté de

Le prévenu est présent ; il comparait

(volontairement), (sur citation), (sur sommation verbale).

Nous avons entendu successivement et sous la foi du serment le nommé

Q: Vouz avez versé un contrat au nom de
de Rukengri à Rukengri ? qui nous a déclaré

R: Oui.

Q: Vouz employez ce travail de bons usage
que vous n'avez pas travaillé en paix et
en paix et que vous maintenez ?

R: Oui, c'est exact ; une femme a été malade.

A comparu ensuite, nommé

qui nous a déclaré :

Nous avons entendu ensuite le prévenu en ses dires et moyens de défense présentés par lui-même.

Le système de défense consiste à dire que

Attendu qu'il résulte des débats à l'audience que le prévenu Neut censu couverte d'absences au travail, ses justifications valables, du moins de partie à ce jour.
Attendu qu'en tel négatif de ses obligations contractuelles soit être répondu avec nécessité.

Le condamnons du chef de l'infection électrique à la direction du travail

Le renvoyons des poursuites du chef de

Soit au total quinze jours de servitude pénale principale,

à une amende de cinquante francs, ou en cas de non paiement de cette amende dans le délai de quinze jours, à huit jours du servitude pénale subsidiaire,

Aux quinze francs du procès s'élevant à vingt et un francs, ou en cas de non paiement de ces frais dans le délai de quinze jours, à deux jours de contrainte par corps.

Administrer le travail au travail. En statuant d'office sur les intérêts de la partie lésée, condamnons le nommé

à

faute de s'exécuter dans le délai de

jours à

jours de contrainte par corps.

Prononçons la confiscation de (ou la main levée de la saisie).

Ainsi jugé et prononcé en audience publique à Rehbenzwi

le 22 aout 1939

Le Juge de Police,

Fay

Etat des frais

P. V. O. P. J.

Citations.....

Audience..... 13 -

Jugement..... 3 -

Total : francs

21

Ribande, le 22 Août 1951

Bwana Administrateur Territorial,

Udabararamba.

Ndabame nysha zo, nubony urwandi ko rwango n° 1790/14.053
nusuhumiri wa 20-8-51 lunyibutsa gushak umwirizi urwango.
Csasha kabuhake wakoraga hwa Bwana Singhamber kandi
luqia nyo nubabwir cijitura ntagoz ibyo nateqtswe.

Namuzanya ku Bureau bya Territoire iminsi 2
usanga Bwana Administrateur adahari nkamusu-
biza byo. none ngyuwo xwje ni ywo cijatunye atunda.
Lya sketch MF 121-A

air

TERRITOIRE DE RUHENERI.

N° 1040 MOI.3

A

Ruhengeri, le 20 Août . . . 1951

R A P P E L

Kuli sous-chef *Hoffgi*

Ndakwibutsa baruwa yanjye n° 1714/M.O.I.3 ya tarki zo juillet 1951
yatumiraga umuntu wo mumusozi witwa ~~SSS~~ GASHAKABUHAKA
yakoraga nuli kwa Bwana Singhaber

Ugomba kuzaza kambwira impamu ituma udakora ibyo utegetswe.

L'Administrateur de Territoire,

F

ADMINISTRATION

17141 17.01.3

hwa Sous. chef Rfigi'

30 juil

L'Administrateur de Territoire .

R:GAUPIN.

g

RESIDENCE DE RUANDA

TERRITOIRE DE RUHENERI

N° 119 M.O.I.3

Kwa s/chef Mwikarago,

Ndakuramutsa. Ndakumenyesha ko ushak'uyu muntu wi wawe witwa :
GASHAKABUHAFIE.; yacitse ku kazi kwa Bwana Stinglhamer, numubona uzamwohe-
reze ku Biro / bya Territoire.

Ruhengeri le 18-7-1951

L'Administrateur Territorial Assistant

W. Bochet.

Chefferie Mulera
S/Chefferie Mwikalago
Impamvu:
Gusubiza UWACITSE

Ruhondo le 27.7.1981

Kiva Bwana A. T.
Nda kuramutu.

Nabonye barna janyu imbaza umuntu
wito Gashakabuhake. Wako rago
Kiva Bwana Stinghamer wachitete
kazi ke wi № 1619 / M. O. I. 3.

Ndabam en gesha yuko Kwi tariki 19.3.1950
Yimukije Kumu soji Gitindola
~~Chof Mfizi~~ Chefferie Mulera
Muzamubaze Mfizi ni swari
Kugera bu u ti yaqaru te muri
Chefferie Janyu
Mbaseye ho. ~~Olduf Mfizi~~ ^{berin m}
+ =

Nijje ocheff Mwikalago J. N. 

Objet: Plainte

Plantation de Gaziza
Le 5/7/51

15/7/51 No 2/2
Monsieur l'Administrateur de et à

Recu le 12/7
RUHENGERE

Monsieur ,

J 'ai l'honneur de porter plainte contre
le travailleur dont le nom ci-joint

Numero	Nom	Chef	S/Chef	Village	Absent d puis
-----	-----	---	-----	-----	-----
499	Gashakabuhake Mwikarago			Kabya	Mai 51

Je vous prie de croire Monsieur l'Administra-
teur en l'expression de ma considération distinguée

Pour Monsieur A. Stinglhamber

F. Stinglhamber

A. Stinglhamber

Objet: Plainte

Plantation de Gaziza
Le 5/7/51

Monsieur l'Administrateur de et à

RUHENGERR

Monsieur ,

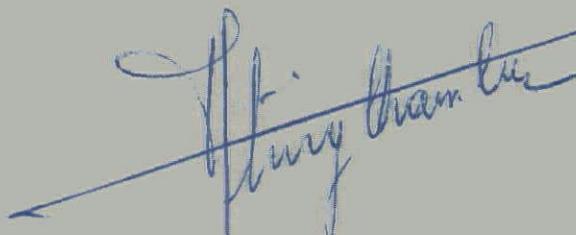
J 'ai l'honneur de porter plainte contre
le travailleur dont le nom ci-joint

Numero	Nom	Chef	S/Chef	Village	Absent depuis
499	Gashakabuhake Mwikarago			Kabya	Mai 51

Je vous prie de croire Monsieur l'Administrateur en l'expression de ma considération distinguée

Pour Monsieur A. Stinglhamber

F. Stinglhamber



ATTESTATION DE LA REMISE DU CONDAMNÉ

L'an mil neuf cent **cinquante et un**

le soussigné, Gardien de la prison **à Ruhengeri.**

déclare que le nommé **GASHAKA BULHAKA**

a été déposé en la dite prison et que son entrée a été inscrite dans le registre d'écrou, sous le n° **5390**

date d'entrée : **22-8-51**

date de sortie : **6-9-51**

S.P.S. 12-9-51

C.P.C. 14-9-51

Le Gardien,

